

Direction des Actions Culturelles
Service Actions Culturelles
JPB/MA/JB

N°95/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'association Le Fanfaron d'un contrat de cession de prestation artistique d'un spectacle de l'artiste Marie May dans le cadre du Printemps du MAAG, le 15 avril 2023 à la salle Jacques Brel.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre des actions proposées par la Maison des Arts, la ville de Gonesse souhaite faire diffuser un spectacle de l'artiste Marie May à la salle Jacques Brel le samedi 15 avril 2023,

Considérant la proposition de l'association Le Fanfaron.

DECIDE

- **De signer** avec l'association Le Fanfaron, sise 8 chemin des Carrières - 71240 Vers, le contrat de cession joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 800 € TTC,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 13 mars 2023

Le Maire



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **20 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **22 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TALLEC

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association Le Fanfaron d'un contrat de cession de

Objet de l'acte : prestation artistique d'un spectacle de l'artiste Marie May dans le cadre
du Printemps du MAAG, le 15 avril 2023 à la salle Jacques Brel.

.....
Date de décision: 13/03/2023

Date de réception de l'accusé 20/03/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023DECISION95

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230313-2023DECISION95-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 95.pdf (99_AI-095-219502770-20230313-2023DECISION95-
AI-1-1_1.pdf)

MA 2023-03-13
13/03/2023